

Direction des territoires, de la coopération et des mobilités

Mission cadre de vie

12-01

RAPPORT À LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

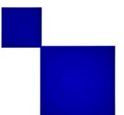
Réunion du 23 novembre 2023

OBJET : CHÈQUE HABITAT ÉCOLOGIQUE ET CITOYEN (CHEC) ET APPEL À PROJETS EN FAVEUR D'UN LOGEMENT SOCIAL ÉCOLOGIQUE ET CITOYEN – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Trois années après la mise en œuvre du dispositif intitulé « Chèque Habitat Écologique et Citoyen » CHEC, le Département a souhaité renforcer ses actions en faveur de la transition écologique de son territoire et a adopté lors de la séance du Conseil départemental du 30 septembre 2022 un nouveau cadre structurant en faveur de la précarité énergétique et du vivre ensemble, incluant une mise en réseau des acteurs, des actions de sensibilisation et de prévention, des interventions améliorant la maîtrise des dépenses énergétiques.

Un cadre d'intervention renforcé et mieux financé a ainsi été adopté en faveur de l'habitat privé et de l'habitat social permettant d'allier les deux objectifs que sont la lutte contre la précarité énergétique et le développement du lien social entre les habitant-e-s :

- d'une part, le règlement du CHEC a été revu et les actions subventionnables élargies : ainsi, au-delà des interventions déjà prévues dans l'ancien règlement du CHEC (jardins partagés, garages à vélos, prises pour voitures électriques, locaux communs partagés, toitures partagées...), peuvent désormais être subventionnées au sein des ensembles immobiliers la végétalisation des espaces communs et la désimperméabilisation des sols, mais aussi le remplacement des chaudières collectives par des chaudières à très haute performance énergétique, l'installation de pompes à chaleur collectives, le remplacement des ouvrants vétustes par des ouvrants isolants dans les parties communes. La participation du Département est de 70 % du montant de la dépense subventionnable avec un plafond d'aide de 30 000 € contre 20 000 € précédemment. Le CHEC se retrouve ainsi renforcé pour favoriser mieux encore les initiatives citoyennes dans l'habitat privé, consolider les liens entre les habitants, faire émerger des solidarités nouvelles et agir sur la transition énergétique dans l'habitat tout en permettant le financement d'aménagements partagés.
- d'autre part, un appel à projet est organisé en direction des bailleurs sociaux pour



favoriser la transition écologique dans l'habitat. Deux sessions par an, avec comme date butoir de réception des dossiers le 31 décembre et le 30 juin, permettent aux bailleurs de déposer des projets de végétalisation, d'aménagements et d'installations d'équipements collectifs du parc de logements sociaux pour l'adapter aux évolutions climatiques en concertation avec les habitants. Peuvent ainsi être subventionnés tous travaux de création ou d'aménagement d'espaces végétalisés, l'installation de systèmes de récupération des eaux de pluie, la désimperméabilisation des sols, la création d'emplacements de stationnements pour vélos, l'installation d'éclairages photovoltaïques ou éoliens, la création de locaux de services partagés....

Le montant de la subvention est fixé à 70 % du montant total des travaux, plafonné désormais à 20 000 €, au lieu de 10 000 € dans l'ancien règlement.

L'adoption de ces deux nouveaux règlements a donné lieu à une large communication auprès de l'ensemble des partenaires de l'habitat intervenant sur le département : associations de copropriétaires, villes, EPT, AORIF, ALEC, CAUE, bailleurs sociaux...

Il s'agit du deuxième rapport présenté selon les modalités des règlements adoptés le 30 septembre 2022.

Le montant total des subventions sollicitées pour le CHEC s'élève à 292 456,39 euros pour 21 dossiers dans le parc privé et il est de 67 542,45 euros pour 5 dossiers dans le parc social.

21 demandes de subventions concernent le CHEC :

A Aubervilliers, trois copropriétés ont déposé chacune un projet :

- La première copropriété (41 boulevard Anatole France) souhaite végétaliser un espace extérieur proche du boulevard, désimperméabiliser une partie des sols, créer un jardin partagé avec composteur et récupérateur d'eau pluviale,
- La deuxième (18 avenue de la République) souhaite procéder au changement des fenêtres dans la cage d'escalier de l'immeuble pour en améliorer l'isolation et gagner en efficacité énergétique,
- La troisième (située 5 rue du Tournant) dispose de peu de place libre mais souhaite néanmoins installer un abri sur un petit terrain permettant le stationnement d'une dizaine de vélos.

A Epinay-sur-Seine (Résidence l'Avenue d'Enghien 84/110 avenue d'Enghien), les copropriétaires souhaitent procéder au changement de leur ancienne chaudière au fioul par une chaudière gaz « THPE ».

A La Courneuve (9/11 rue des Francs-Tireurs), les copropriétaires souhaitent créer un espace boisé, composé d'arbres d'ornement et d'arbres fruitiers, avec récupérateur d'eau de pluie, carré potager, tout en incitant les enfants de la résidence à participer aux cultures afin de créer du lien social entre les habitants.

Au Bourget (34 avenue J.F. Kennedy), une copropriété projette de procéder au changement de sa chaudière vétuste pour la remplacer par une chaudière à très haute performance énergétique. Il s'agit du premier dossier de ce type suite à l'adoption du nouveau règlement

du CHEC. Les copropriétaires indiquent que c'est l'aide nouvelle apportée par le Département qui les a incités à déposer plus rapidement que prévu une demande.

Au Raincy (76, avenue de la Résistance), les copropriétaires souhaitent procéder au changement de leur chaudière fioul par une chaudière gaz « THPE ».

A Montreuil, deux copropriétés demandent à pouvoir bénéficier du CHEC :

- La première (2 bis rue Léon Loiseau) souhaite également procéder au changement de sa chaudière au fioul par une chaudière gaz « THPE »,
- La seconde (11 rue Désiré Charton) propose d'aménager un lieu convivial couvert et partagé sur le toit végétalisé de l'immeuble dont une partie sera réalisée en auto-construction. Cette copropriété d'habitat participatif a déjà bénéficié en 2019 d'une subvention « CHEC » de 4 247,46 euros pour installer des arceaux pour vélos.

A Neuilly-sur-Marne, la copropriété (Résidence du Val Coteau 9, rue Louis Vannini) a déposé deux demandes : la première demande concerne le remplacement de leur chaudière fioul par une chaudière gaz « THPE » ; la seconde demande concerne le changement des fenêtres dans les parties communes pour en améliorer l'isolation et gagner en efficacité énergétique. C'est une copropriété qui a été construite en 1962 et qui procède, actuellement, à de nombreux travaux de rénovation.

A Noisy-le-Grand, (1 à 29 allée du Clos Gagneur), la Résidence du Lac souhaite procéder au remplacement de l'ensemble des éclairages des parties communes (cages d'escalier, halls, caves) par des éclairages de type « LED ». Il s'agit d'une copropriété de 304 logements, dans laquelle le conseil syndical est très impliqué, qui a déjà bénéficié d'une subvention CHEC de 5 634 euros en 2019 en vue de créer un jardin cultivable partagé.

A Pantin, quatre copropriétés ont déposé des demandes :

- La première (1-3 rue de la Petite Prusse) souhaite installer des bornes de recharge pour véhicules électriques. Elle bénéficie d'une subvention du programme Advenir. Aussi le CHEC est calculé sur la base du reste à charge.
- La seconde (située au 17 rue Gabrielle Josserand) propose d'installer des racks à vélos sécurisés sur le parking extérieur de la résidence en plus du local vélos existant.
- La troisième copropriété (située au 99 avenue Jean Lolive), classée « label d'architecture remarquable », créée par l'architecte Fernand Pouillon, a déjà bénéficié en 2021 de deux subventions d'un montant total de 3 561,14 euros pour créer des emplacements de stationnement pour vélos ainsi qu'aménager un jardin partagé. Elle présente aujourd'hui deux nouvelles demandes :
 - La première vise à poursuivre l'implantation d'arceaux pour stationner les vélos afin de répondre à la demande croissante des habitants.
 - La seconde vise à créer deux zones de biodiversité sur ses espaces extérieurs, en plantant divers arbustes et arbres et en végétalisant un mur mitoyen.
- La quatrième copropriété (95/97 avenue Jean Lolive), dite « fragile » par l'ANAH, s'est engagée dans un vaste programme de rénovation énergétique. Plusieurs copropriétaires bénéficient d'aides individuelles (Ma Prime Rénov' de l'ANAH) mais

le reste à charge est encore important pour nombre d'entre eux. Dans le cadre de son programme de rénovation, elle sollicite le CHEC pour procéder à la réfection totale de la chaufferie et remplacer la chaudière existante par une chaudière « THPE ». Elle devrait, dans un avenir proche, solliciter de nouveau l'aide du Département pour changer les ouvrants des parties communes.

A *Romainville*, une copropriété (20 rue du Camp) souhaite créer un local vélos à partir d'un local existant et y installer des racks pour sécuriser le stationnement de ces vélos. Elle dit vouloir aussi dans un avenir proche solliciter le CHEC pour installer des bornes de recharge pour véhicules électriques.

A *Saint-Denis*, deux copropriétés ont déposé des demandes :

- La première (située au 8/10 rue Ampère), est une copropriété récente souhaite également disposer de bornes de recharge pour véhicules électriques. La subvention proposée tient compte de la déduction d'autres aides obtenues (programme Advenir).
- La seconde (située au 21, rue des Ursulines) souhaite créer un espace sécurisé dédié aux vélos dans les parties communes extérieures.

A *Saint-Ouen* (69 rue Albert Dalhène), les copropriétaires de cet ensemble immobilier récent composé de trois bâtiments souhaitent également installer des bornes de recharges pour véhicules électriques pouvant desservir l'ensemble des emplacements de stationnement. Là aussi, l'aide du CHEC est calculée sur la base du reste à charge, déduction faite de celles obtenues via le programme Advenir.

5 demandes concernent le parc social :

A Drancy : l'OPHLM souhaite procéder à des travaux de précablage en vue d'installer des bornes de recharge pour véhicules électriques sur trois sites :

- Résidence Danielle Casanova, au 1 avenue Henri Barbusse : 141 places de parking pourront bénéficier d'un raccordement,
- Résidence Gentianne, au 8 rue des Bois de Groslay : 60 places de parking pourront bénéficier d'un raccordement,
- Résidence Emile Zola, au 28 rue Raymond Lefèvre : 56 places de parking pourront bénéficier d'un raccordement.

A *Dugny* : Seine-Saint-Denis Habitat souhaite créer un jardin partagé résidence Thorez, située au 4 rue Louise Michel. Il s'agit de créer un jardin dans cette résidence de 389 logements qui manque d'espaces verts et ne dispose d'aucun espace collectif permettant aux habitants de se rencontrer. L'espace sera créé sur un terrain inutilisé ; il sera divisé en trois parties, jardin et cultures, biodiversité et convivialité avec la mise en place d'ateliers autour de l'enfance, de la nature, de la coopération et de l'éducation.

A *Livry-Gargan* : Au 39 rue Roger Salengro, RATP Habitat propose d'installer un abri vélo extérieur sécurisé permettant le stockage d'une douzaine de vélos au sol et de 16 vélos suspendus dans cet ensemble immobilier de 39 logements.

En conséquence, je vous propose :

- D'ATTRIBUER au titre du « chèque habitat écologique et citoyen » 21 subventions pour un montant total de 292 456,39 euros répartis selon les indications du tableau ci-annexé ;
- D'ATTRIBUER au titre de « l'appel à projets en faveur d'un logement social, écologique et citoyen » cinq subventions pour un montant total de 67 542,45 € répartis selon les indications du tableau ci-annexé.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
la vice-présidente,

Florence Laroche

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS CHEC SEINE SAINT DENIS

BENEFICIAIRE	TYPE D'HABITAT	ADRESSE DES TRAVAUX	NOMBRE DE BATIMENTS	NOMBRE DE LOGEMENTS	TYPE DE TRAVAUX	MONTANT TRAVAUX TTC €	MONTANT SUBVENTION CHEC 70% du montant TTC € des travaux dans la limite de 30 000 euros
1 - SDC 41 BOULEVARD ANATOLE France 93300 - AUBERVILLIERS	privé	41 BOULEVARD ANATOLE France 93300 AUBERVILLIERS	3	8	Aménagement des espaces verts.	7 565,64 €	5 295,94 €
2 - SDC 18 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 93300 - AUBERVILLIERS	privé	18 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 93300 AUBERVILLIERS	1	8	Changement des fenêtres de la cage d'escalier.	20 000,00 €	14 000,00 €
3 - SDC RESIDENCE OXY BIO 5 RUE DU TOURNANT 93300 AUBERVILLIERS	privé	5 RUE DU TOURNANT 93300 AUBERVILLIERS	3	23	Installation d'un abri vélos.	2 472,00 €	1 730,40 €
4 - SDC RESIDENCE L'AVENUE D'ENGHIEN 84/110 AVENUE D'ENGHIEN 93800 EPINAY-SUR-SEINE	privé	84/110 AVENUE D'ENGHIEN 93800 EPINAY-SUR-SEINE	18	242	Remplacement d'une chaudière fioul par une chaudière gaz THPE.	52 339,12 €	30 000,00 €
5 - RESIDENCE LE PATIO 9/11 RUE DES FRANCS TIREURS 93120 LA COURNEUVE	privé	9/11 RUE DES FRANCS TIREURS 93120 LA COURNEUVE	2	33	Aménagement des espaces verts.	8 493,66 €	5 945,56 €
6 - SYNDIC BENEVOLE 34 AVENUE JOHN F. KENNEDY 93350 - LE BOURGET	privé	34 AVENUE J. F. KENNEDY 93350 LE BOURGET	2	6	Remplacement d'une chaudière fioul par une chaudière gaz THPE.	33 554,03 €	22 230,62 €
7 - SDC 76 AVENUE DE LA RESISTANCE 93340 - LE RAINCY	privé	76 AVENUE DE LA RESISTANCE 93340 LE RAINCY	1	23	Remplacement d'une chaudière fioul par une chaudière gaz THPE.	54 993,83 €	30 000,00 €
8 - SDC RESIDENCE LE MAILLOTIN 2BIS RUE LEON LOISEAU 93100 MONTREUIL	privé	2BIS RUE LEON LOISEAU 93100 MONTREUIL	1	19	Remplacement d'une chaudière fioul par une chaudière gaz THPE.	139 808,62 €	30 000,00 €

9 - SDC LE JARDIN DIVERS SYNDIC BENEVOLE 11 RUE DESIRE CHARTON 93100 MONTREUIL	privé	11 RUE DESIRE CHARTON 93100 MONTREUIL	2	26	Construction d'un espace de convivialité sur une toiture végétalisée.	8 812,27 €	6 167,88 €
10 - RESIDENCE DU VAL COTEAU 9, RUE LOUIS VANINI 93330 - NEUILLY-SUR-MARNE	privé	9 RUE LOUIS VANINI 93330 NEUILLY-SUR- MARNE	2	60	Remplacement d'une chaudière fioul par une chaudière gaz THPE.	149 000,00 €	30 000,00 €
11 - RESIDENCE DU VAL COTEAU 9, RUE LOUIS VANINI 93330 - NEUILLY-SUR-MARNE	privé	9 RUE LOUIS VANINI 93330 NEUILLY-SUR- MARNE	2	60	Changement des fenêtres dans les parties communes	15 437,10 €	10 805,97 €
12 - RESIDENCE DU LAC 1 A 29 ALLEE DU CLOS GAGNEUR 93160 NOISY-LE-GRAND	privé	1 A 29 ALLEE DU CLOS GAGNEUR 93160 NOISY-LE-GRAND	1	304	Remplacement des luminaires existants par des leds.	124 502,40 €	30 000,00 €
13 - SDC 1-3 RUE DE LA PETITE PRUSSE 93500 - PANTIN	privé	1-3 RUE DE LA PETITE PRUSSE 93500 - PANTIN	2	66	Installations de bornes de recharge pour véhicules électriques. Prime Advenir.	10 081,50 €	4 911,87 €
14 - RESIDENCE LE LYCEE 17 RUE GABRIELLE JOSSERAND 93500 - PANTIN	privé	17 RUE GABRIELLE JOSSERAND 93500 - PANTIN	2	84	Création d'un parking à vélos.	10 495,90 €	7 347,13 €
15 - RESIDENCE LE PARC 99 AVENUE JEAN LOLIVE 93500 - PANTIN	privé	99 AVENUE JEAN LOLIVE 93500 - PANTIN	3	282	Plantations dans trois zones paysagères.	8 976,00 €	6 283,20 €
16 - RESIDENCE LE PARC 99 AVENUE JEAN LOLIVE 93500 - PANTIN	privé	99 AVENUE JEAN LOLIVE 93500 - PANTIN	3	282	Installations d'arceaux vélos sur 3 zones.	6 995,52 €	4 896,86 €
17 - SDC 95/97 AVENUE JEAN LOLIVE 93500 - PANTIN	privé	95/97 AVENUE JEAN LOLIVE 93500 - PANTIN	2	38	Réfection de la chaufferie pour une chaudière THPE.	148 061,87 €	30 000,00 €
18 - SDC LE CLOS DE LA SENTE 20 RUE DU CAMP 93230 ROMAINVILLE	privé	20 RUE DU CAMP 93230 ROMAINVILLE	3	25	Pose d'arceaux pour vélos.	1 958,40 €	1 370,88 €

19 - SDC LE SYNOPSIS 8/10 RUE AMPERE 93200 - SAINT DENIS	privé	8/10 RUE AMPERE 93200 SAINT-DENIS	1	45	Installations de bornes de recharge pour véhicules électriques.	4 724,90 €	3 307,43 €
20 - RESIDENCE LE TRIANON 21 RUE DES URSULINES 93200 SAINT-DENIS	privé	21 RUE DES URSULINES 93200 SAINT-DENIS	1	27	Création d'un abri vélos sur les parties communes extérieures.	8 237,28 €	5 766,09 €
21 - SDC 69 RUE ALBERT DHALENNE 93400 SAINT-OUEN	privé	69 RUE ALBERT DHALENNE SAINT-OUEN	3	71	Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques.	25 709,38 €	12 396,56 €
TOTAL			58	1732		842 219,42 €	292 456,39 €

ATTRIBUTION SUBVENTION - APPELS A PROJETS

BENEFICIAIRE	TYPE D'HABITAT	ADRESSE DES TRAVAUX	NOMBRE DE BATIMENTS	NOMBRE DE LOGEMENTS	TYPE DE TRAVAUX	MONTANT TRAVAUX TTC €	MONTANT SUBVENTION CHEC 70% du montant TTC € des travaux dans la limite de 20 000 euros
1 - OPHLM DRANCY 27 RUE ROGER PETIEU 93700 DRANCY	social	RESIDENCE DANIELLE CASANOVA 1 AVENUE HENRI BARBUSSE 93700 - DRANCY	3	131	Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques.	25 693,03 €	17 985,12 €
2 - OPHLM DRANCY 27 RUE ROGER PETIEU 93700 DRANCY	social	RESIDENCE GENTIANE RUE DES BOIS DE GROSLAY RUE DE L'ABBE PIERRE 93700 - DRANCY	2	60	Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques.	16 678,56 €	11 674,99 €
3 - OPHLM DRANCY 27 RUE ROGER PETIEU 93700 DRANCY	social	RESIDENCE EMILE ZOLA 28 RUE RAYMOND LEFEVRE 93700 - DRANCY	4	56	Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques.	16 113,63 €	11 279,54 €
4 - SEINE-SAINT-DENIS HABITAT 10 RUE GISELE HALIMI 93000 - BOBIGNY	social	4, RUE LOUISE MICHEL 93440 - DUGNY	15	389	Création d'un jardin partagé.	20 203,80 €	14 142,66 €
5 - RATP HABITAT 158 RUE DE BAGNOLET 75020 - PARIS	social	39 RUE ROGER SALENGRO 93190 LIVRY-GARGAN	4	39	Création d'un local vélos extérieur.	17 800,20 €	12 460,14 €
TOTAL			28	675		96 489,22 €	67 542,45 €

Délibération n° 12-01 du 23 novembre 2023

CHÈQUE HABITAT ÉCOLOGIQUE ET CITOYEN (CHEC) ET APPEL À PROJETS EN FAVEUR D'UN LOGEMENT SOCIAL ÉCOLOGIQUE ET CITOYEN – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2022-IX-24 du 30 septembre 2022 relative aux orientations pour le renouvellement de la politique départementale de lutte contre la précarité énergétique dans le logement,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation.

Vu les demandes de subventions,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE au titre du « chèque habitat écologique et citoyen » vingt et une subventions pour un montant total de 292 456,39 euros répartis selon les indications du tableau ci-annexé ;



- ATTRIBUE au titre de « l'appel à projets en faveur d'un logement social, écologique et citoyen » cinq subventions pour un montant total de 67 542,45 euros répartis selon les indications du tableau annexé.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité :	Voix contre :	Abstentions :
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.